

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samédis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Documents Officiels.

Tours, 4 novembre 1870.

Justice à procureurs généraux près les cours d'appel.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, apprend avec un douloureux étonnement que des magistrats ont été arrêtés et mis en prison, soit sur mandats, soit sans mandats de justice; l'arrestation fondée sur ce que ces magistrats auraient fait, en 1851 et 1852, partie des commissions qui ont laissé de si détestables traces de leurs décisions. Ces arrestations sont illégales, et le garde des sceaux donne l'ordre de mettre immédiatement en liberté ceux qui sont arrêtés sous une pareille inculpation. Leur conduite à cette époque désastreuse eût-elle constitué un crime, la prescription les couvrirait depuis 1852, et par conséquent leur arrestation serait frappée d'illégalité. Le garde des sceaux, sur des réclamations faciles à comprendre, de la part d'honorables citoyens, victimes du coup d'Etat, a fait demander la liste de magistrats qui ont siégé dans les commissions; c'est à lui qu'il appartient de proposer au Gouvernement les mesures qu'il croira convenables à l'égard de ceux des membres de ses odieuses commissions qui sont encore sur le siège. Mais aucun citoyen, aucune autorité n'a le droit, que n'aurait d'ailleurs, après 22 ans de silence, aucun pouvoir constitué, d'exercer une violence quelconque sur leur personne. Le garde des sceaux rappelle aux fonctionnaires qui, par excès de zèle, se livreraient à des actes illégaux, que l'article 75 de la constitution de l'an VIII est aboli. Il est d'ailleurs très-résolu à ne pas laisser violer la loi par les fonctionnaires de la République: la République c'est le règne de la loi.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, membre et représentant du Gouvernement de la défense nationale.

Signé: AD. CRÉMIER.

Le commandement régional de l'Est, étant supprimé, M. le général Michel a dû recevoir une autre destination. Il a été chargé de commander la division de cavalerie du 18^e corps.

Il est créé au ministère de l'intérieur une délégation spéciale pour diriger et surveiller l'exécution des lois, décrets et arrêtés relatifs à l'organisation des gardes nationales mobilisées et sédentaires, en ce qui concerne la partie technique de cette organisation.

Il est institué à St-Etienne une commission spéciale pour l'organisation et l'exécution des travaux relatifs à l'armement de la garde nationale mobilisée, et principalement pour l'exécution de batteries de canons de campagne.

Chronique Politique.

Il est question d'une grande résolution que prendraient les puissances neutres, par suite du dénouement inattendu des négociations de l'armistice.

Désireuses d'arrêter la guerre d'extermina-

tion qui menace de prendre un élan plus furieux que jamais, elles se préparent à proposer un congrès.

Nous lisons dans le *Nouvelliste de Rouen*:

• Une femme dont les allures étaient suspectes, a été arrêtée à Conches, par la garde nationale, et amenée à Evreux.

• On a trouvé sur elle plusieurs lettres et un passeport prussien pour Londres, portant mention spéciale pour aller et retour.

• Cette femme, qui est une marchande à la toilette de Paris, portait à la rédaction du *Times* un article dans lequel il est rendu compte de l'entrevue de M. Thiers avec les autorités prussiennes. Elle a avoué avoir reçu 200 fr. pour ce voyage.

• Les papiers saisis ont été envoyés à Tours.

COMBATS D'ORLÉANS.

Nous recevons, dit l'*Union libérale*, d'intéressants détails sur les combats qui ont eu lieu près d'Orléans.

L'armée française formait une ligne qui s'étendait de Vendôme à Beaugency. Une première affaire a eu lieu dans la forêt de Marchenoir: un corps prussien, parti de Bacon, a attaqué les positions françaises près de Saint-Laurent-des-bois; on sait qu'il a été repoussé. Le lendemain nos troupes ont pris l'offensive. Le général d'Aurelles de Paladine semble s'être proposé pour but d'exécuter autour d'Orléans un double mouvement tournant pour isoler dans cette ville le général Thann. L'armée de Beaugency devait s'avancer vers Orléans; mais pendant que l'aile droite s'arrêtait du côté des Ormes, le centre et l'aile gauche, pivotant sur la droite, semble avoir eu pour instructions de se diriger par Gémigny, Saint-Paravy, Boulay et Briey, à la rencontre du corps de cavalerie que le général Martin des Pallières, établi à quelques lieues au-dessus d'Orléans, à Saint-Benoît-sur-Loire, devait amener vers Cercottes.

Le combat s'est engagé dès le matin et a duré jusqu'à la nuit; Bacon et Coulmiers ont été successivement occupés par nos troupes. Le général Chanzy s'est porté rapidement sur Gémigny, où il a trouvé une résistance sérieuse; pendant qu'il attaquait cette position, le général Royan, qui se trouvait à l'extrême-gauche, marchait sur Saint-Péray-la-Colombe, dessinant ainsi le mouvement tournant qui était le but de toute la journée.

Le général de Thann, prévenu à temps et comprenant le danger qu'il courait, donna l'ordre de l'évacuation et se retira avec toutes ses forces par les routes d'Artenay et de Patay. En même temps, de fortes colonnes ennemies, venues de la Beauce, arrêtaient à Saint-Péray la marche du général Royan. En vain le général essaya de s'emparer de cette position, et engagea avec l'ennemi un combat dans lequel notre artillerie a eu quelques pertes à subir. Craignant avec raison d'être attaqué par des forces supérieures, le général Royan s'est replié sur des points que nous n'avons pas à indiquer; le général Chanzy s'est trouvé, par suite, obligé d'abandonner l'attaque de Gémigny et de rétrograder aussi.

Si le mouvement essayé par le général d'Au-

relles ne s'est pas réalisé aussi complètement qu'on pouvait le désirer, il a eu du moins pour résultat de faire évacuer Orléans dont il y a lieu d'espérer que nous resterons désormais en possession.

De son côté, le général Martin des Pallières s'était mis en marche; suivant les dernières nouvelles, il aurait atteint entre Cercottes et Chevilly une partie de l'arrière-garde du général de Thann, lui aurait infligé un échec et aurait fait un nombre assez considérable de prisonniers.

Voici un certain nombre de détails précis et caractéristiques qui font le plus grand honneur à notre jeune armée.

Dans l'ensemble des combats qui ont eu lieu depuis trois jours, on estime que les Prussiens n'auraient pas eu moins de 10,000 hommes hors de combat.

On ajoute que nous avons fait 1,800 prisonniers; et encore le temps pluvieux a-t-il considérablement gêné la poursuite.

On dit que beaucoup de Bavares se sont laissés prendre, fatigués d'une guerre qu'ils désapprouvent.

Dans un village des environs d'Orléans, les Prussiens, embusqués dans quelques maisons et dans le clocher de l'église, faisant un feu violent sur nos troupes.

Les chasseurs du 7^e régiment de marche, prenant le pas de course, ont attaqué résolument les positions à la baïonnette et délogé l'ennemi.

Les Prussiens, défaits sur toute la ligne, sont en pleine retraite sur les routes de Chartres et d'Etampes.

Ils ont beaucoup perdu de fusils, qui ont été immédiatement distribués aux gardes nationaux d'Orléans.

Nos troupes ont réoccupé la ville d'Orléans, où elles se fortifient.

On écrit que Cathelineau et ses volontaires ont pris une part brillante à l'action.

Le moral de l'armée est excellent.

Le service du chemin de fer est repris jusqu'à Orléans.

Parmi les blessés, on nous cite M. de Juigné, gendre de M. de Talhouët, qui a reçu une balle au bras.

Le général d'Aurelles de Paladine, commandant en chef de l'armée de la Loire, a adressé la proclamation suivante à ses troupes:

ORDRE GÉNÉRAL.

• Officiers, sous-officiers et soldats de l'armée de la Loire,

• La journée d'hier a été heureuse pour nos armes; toutes les positions ont été enlevées avec vigueur; l'ennemi est en retraite.

• Le Gouvernement, informé par moi de votre conduite, me charge de vous adresser des remerciements; je le fais avec bonheur.

• Au milieu de nos malheurs, la France a les yeux sur vous; elle compte sur votre courage; faisons tous nos efforts pour que cet espoir ne soit pas trompé.

• Au grand quartier-général, le 10 novembre 1870.

• Le général commandant en chef,
• D'AURELLES. •

BAZAINE DUC DE LORRAINE.

Un officier d'artillerie de l'armée de Metz, parvenu à s'échapper et fort au courant des menées de Bazaine, affirme l'existence d'une combinaison fantastique, à l'aide de laquelle l'astucieux comte de Bismarck aurait ébloui l'intrigant maréchal.

Non-seulement, dit-il, Bazaine négociait pour amener la restauration de la dynastie impériale, mais encore, et cela n'a pas été révélé, il se berçait de l'espoir d'être nommé duc-régnant de la Lorraine et de l'Alsace, formées en Etat neutre comme la Belgique!

La Prusse l'entretenait dans cette illusion, et ce n'est qu'après avoir acquis la certitude qu'il avait épuisé ses provisions, que le prince Frédéric-Charles a fini par lui imposer les conditions honteuses de la capitulation de Metz.

Le *Nouvelliste de Rouen* ajoute un détail curieux sur lequel il importe d'insister: c'est que le général Bourbaki était depuis longtemps au courant des projets Bazaine et qu'il faisait au maréchal une opposition des plus vives. On avait même répandu dans Metz le bruit que dans un conseil de guerre, Bourbaki s'était emporté au point de frapper le maréchal Bazaine à la figure. Comme le général Bourbaki était parti et qu'on ne l'apercevait plus dans la ville, la milice fit une manifestation en armes pour demander où il était et voulut visiter les prisons pour le délivrer, car on croyait qu'il avait été arrêté. On avoua alors que Bourbaki avait été chargé d'une mission, et tout le monde fut d'accord pour dire que cette mission n'avait été qu'un prétexte pour l'éloigner de Metz, attendu qu'il contrariait les projets de Bazaine.

L'officier d'artillerie qui relève ces faits offre de les prendre sous la responsabilité de sa signature. N'y a-t-il pas là une énigme à éclaircir, et le Gouvernement ne devrait-il pas accepter les moyens qui se présentent de faire la lumière sur le mystérieux incident de la capitulation de Metz!

LES DERNIERS JOURS DE METZ.

Le *Français public*, sous ce titre et sous la signature de l'un de ces rédacteurs, qui est resté enfermé à Metz pendant toute la durée du siège de cette place, un long article auquel nous faisons les emprunts suivants:

L'agonie de Metz commença le 10 octobre. Ce soir-là, comme d'habitude, les rédacteurs des diverses feuilles avaient été soumettre les épreuves de leurs journaux à la censure militaire. L'*Indépendant* avait imprimé cette phrase: « Que les pessimistes et les découragés prennent confiance, et n'entendons plus prononcer ce mot qui fait monter la rougeur au front... Capitulation!... »

Le général Coffinières se récria contre cette pensée et défendit l'insertion de ces lignes...

« Mais alors, général, lui dit le rédacteur en chef de l'*Indépendant*, vous avez l'intention de rendre notre ville?... »

— Monsieur, répondit le commandant de place, il n'y a pas de honte à capituler, quand la défense n'est plus possible...

Malgré l'heure avancée, ces mots colportés

de bouche en bouche, soulevèrent une indignation unanime. On décida que le lendemain même, les officiers de la garde nationale seraient envoyés en députation chez le général Coffinières, pour provoquer de sa part une explication nette et catégorique.

Le lendemain une dépêche apocryphe annonçant une victoire immense des Français dans les environs de Paris, circulait de mains en mains.

Les rues devinrent tumultueuses, une foule immense, agitée, anxieuse se porta vers l'Hôtel-de-Ville... Il était midi : les conseillers municipaux étaient réunis dans la salle des délibérations; les officiers de la garde nationale en uniforme virent les y rejoindre...

Au dehors, on criait : « Plus d'aigles ! plus d'aigles !... »

Un homme s'introduisit dans l'appartement où siégeaient les édiles de la cité.

« Vous entendez, dit-il, le peuple ne veut plus voir l'aigle sur le drapeau qui flotte à la façade de la mairie... »

On lui dit : « Faites vous-même. » Il ouvrit la fenêtre, et arracha l'emblème impérial qu'il jeta sur la place, où on le foula aux pieds.

Les officiers de la garde nationale se rendirent alors à l'hôtel de la division. Ils y furent reçus par le général Coffinières.

Un des capitaines, M. Noizet, prit la parole pour expliquer les inquiétudes d'une population française menacée d'être livrée à l'ennemi, et posa très-carrément ces deux questions au général :

« Avez-vous l'intention de capituler, reconnaissez-vous le Gouvernement de la défense nationale ?... »

Coffinières affirma que jamais il ne rendrait la ville qui lui avait été confiée.

Quant au comité institué pour chasser l'étranger, ajouta-t-il, ce serait manquer de patriotisme que de lui refuser son concours !... »

Tel fut le résumé de la réponse du gouverneur militaire de Metz. Les officiers de la garde nationale se retirèrent satisfaits, et le peuple, rassuré par ses mandataires, se reprit à espérer. Malheureusement la nouvelle du succès annoncé ne se confirma pas.

Le premier acte de ce fatal drame avait lieu le mardi 11 octobre. Le lendemain, une commission chargée de veiller à la question alimentaire de la cité, fut avertie par le même général Coffinières que les ressources en vivres étaient presque entièrement épuisées. « Encore trois jours, dit-il, et l'armée n'aura plus de pain, plus de farine... Encore six jours, et les habitants partageront le sort des soldats !... »

Jusque-là on n'avait pas songé à la famine... On ne mangeait plus de bœuf, il est vrai ; mais on s'était habitué au cheval... Le sel faisait défaut ; mais n'avait-on pas pour le remplacer l'eau de la source de Bellecroix.

C'était donc subitement, sans précaution, sans avoir ordonné les plus simples mesures de prévoyance, que le gouverneur de Metz laissait apercevoir l'abîme entr'ouvert. La fa-

mine !... Le mot se traduisait trop clairement, hélas, par celui de capitulation... Capitulation pour l'armée, reddition pour la ville !...

La consternation remplaça les espérances de la veille ; on fit des perquisitions dans les maisons particulières ; on découvrit quelques milliers de quintaux de blé ; ce n'était pas suffisant pour sauver la situation ; tout au plus pourrait-on retarder d'une semaine le désastre inévitable !...

De suite une pétition énergique fut rédigée et se couvrit de signatures. On sommait le général Coffinières de ne pas rendre la ville, tant qu'il y aurait un morceau de pain ; on le suppliait de prendre les décisions les plus énergiques pour rationner les citoyens et prolonger la défense.

Le lendemain, l'agitation fut extrême. On battit le rappel, la garde nationale prit les armes.

Les officiers supérieurs de la garde nationale furent députés au maréchal Bazaine, qui les accueillit poliment et ne promit rien. Plusieurs négociants de la ville se rendirent à leur tour au quartier-général ; ils offraient un moyen sûr de ravitailler Metz et l'armée, si l'on essayait une expédition vigoureuse dans une direction et par des routes qu'ils indiquaient. Une première fois, Bazaine refusa de les recevoir ; après de nouvelles instances, il accorda l'audience demandée, et, sans se donner la peine d'écouter les propositions émises par M. Villegrai, un de ces nobles citoyens, il se contenta de montrer la carte, et répondit en souriant :

« Messieurs, il y a aussi du blé en Beauce ! »

Et cependant les honorables bourgeois de Metz offraient de partager les dangers de la tentative, et garantissaient mille gardes nationaux volontaires pour servir de convoyeurs, et promettaient 600 chevaux appartenant aux propriétaires de la ville, tout prêts à les sacrifier pour le salut du pays...

Pendant ce temps, le général Boyer était envoyé en mission à Versailles. Le 18, il revint au quartier-général, et donna les nouvelles les plus déplorables de la situation de la France.

Les bruits plus ou moins mensongers, répandus dans un but odieux, eurent leur résultat. L'armée ne songea plus à faire la trouée. Indignée contre la France, qui se livrait à l'anarchie au lieu de défendre son sol envahi, elle accepta la mission d'aller rétablir l'ordre à l'intérieur, afin de permettre à la nation d'élire une Constituante, autorisée à nommer un gouvernement régulier ayant plein pouvoir de traiter avec le vainqueur.

Durant des heures de misères et de privations atroces, le brave général de Ladmirault ne cessa de parcourir à pied les campements de son corps d'armée, fortifiant et encourageant ses malheureux soldats. Bazaine, lui, restait toujours invisible. Au lieu de relever le moral des troupes, il se plut à adresser des communiqués aux journaux, énumérant les forces de l'ennemi et détaillant les positions

importantes où étaient installées les batteries prussiennes.

En ville, on touchait 300 grammes de pain par personne. Le son et la farine formaient une galette noire plus désagréable à l'œil qu'au goût. On ne se plaignait pas ; on eût voulu souffrir davantage pour écarter loin des lèvres françaises le calice de la honte.

Coffinières refusa de laisser publier une proposition de la garde nationale demandant à partager son pain avec l'armée. Chaque matin la police arrachait les affiches où étaient écrits ces mots : « Mort à Bazaine, mort au traité. »

Pour les articles non signés : P. Godet.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, la municipalité de Saumur est constituée. M. Bodin a été nommé maire, avec MM. Combié, James et Labiche, pour adjoints.

M. le général Michel a fait une courte apparition dans notre ville.

Il paraît certain que, le 15 de ce mois, aura lieu la mise en exploitation de la voie ferrée de la Roche-sur-Yon à la Rochelle.

Ce chemin mettra Nantes en communication rapide avec toute la Saintonge, et lui ouvrira une voie nouvelle la reliant à Bordeaux et tout le Midi.

La ville de Niort fait un emprunt de 350,000 fr. pour la défense nationale : habillement, équipement et solde de la garde nationale mobilisée.

Pour les renseignements s'adresser au secrétariat de la mairie de Niort.

LETTRE DE M^r L'ÉVÊQUE D'ANGERS AUX SUPÉRIEURS DE SES SÉMINAIRES.

Monsieur le supérieur,

Nous sommes arrivés à l'un de ces moments solennels dans la vie d'un peuple, où le salut de la patrie exige un effort suprême de la part de tous ses enfants. Jusqu'ici, grâce à Dieu, le clergé s'est montré à la hauteur des circonstances difficiles que nous traversons ; il est à son poste sur le champ de bataille et dans les ambulances, recueillant les blessés sous le feu de l'ennemi, et leur prodiguant, avec le secours de son ministère, toutes les ressources de la charité chrétienne. Mais le devoir a grandi avec le péril ; les dévouements ordinaires ne suffisent plus à la situation qui nous est faite par des capitulations désastreuses et par les prétentions exorbitantes d'un ennemi qui semble vouloir se mettre au ban de la civilisation. Il faut que la nation se lève tout entière pour repousser loin d'elle la honte et le déshonneur ; or, c'est au clergé à donner l'exemple autant qu'il est en lui.

Sous l'empire d'une législation protectrice

des droits et des intérêts de la religion, les élèves du sanctuaire ont joui jusqu'à présent du privilège de l'exemption militaire, et je le dis à l'honneur de nos autorités locales, nulle d'entre elles n'a même songé à leur dispenser. Mais en face de la patrie humiliée et meurtrie, je n'hésite pas à croire que nos braves séminaristes sont tout prêts à renoncer d'eux-mêmes au bénéfice de la loi, jusqu'à ce que l'étranger soit chassé du territoire français. C'est pourquoi, voulant concilier le respect des saints canons avec le devoir qui incombe à chacun de contribuer selon ses forces à la défense nationale, je vous charge, Monsieur le supérieur, de veiller à l'exécution des mesures que je viens de prendre. Ceux d'entre les élèves du Séminaire qui sont engagés dans les rangs de la cléricature se tiendront à notre disposition pour servir d'infirmiers dans les corps de troupes régulières ou auxiliaires.

Quant aux autres, qui ne trouveront pas d'empêchement dans leur état de santé ou dans la faiblesse de leur complexion, je vous prie de leur faire savoir de ma part que je les verrai avec grand plaisir s'engager dans la garde mobile ou dans la garde nationale, mobilisée, ou dans les légions de MM. Cathelineau et de Charrette. Déjà, une vingtaine d'entre eux ont devancé mon appel, et je les en félicite. Ou ils tomberont martyrs de la patrie, et ils auront rendu à la religion le plus signalé des services ; ou ils reviendront au Séminaire avec l'auréole du dévouement, et le sacerdoce ne comptera pas de membres plus fortifiés par l'épreuve du sacrifice, ni plus honorés de la confiance des peuples. Et quoiqu'il puisse arriver, nous aurons fait tout ce qui dépendait de nous pour le salut de la France, notre mère à tous.

Agréer, Monsieur le supérieur, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux et bien dévoués.

CHARLES-ÉMILE, évêque d'Angers.

Angers, le 4 novembre 1870.

Les jeunes gardes mobiles de notre arrondissement n'ont point pris part à la reprise d'Orléans. Ils formaient le corps de réserve, et n'attendaient que le signal pour marcher en avant. Ils se montrèrent très-déterminés pour l'action.

Pour chronique locale : P. Godet.

SERVICE DANS LES PLACES DE GUERRE

VILLES DE GARNISON

NOUVELLE ÉDITION.

SERVICE EN CAMPAGNE.

SERVICE INTÉRIEUR.

COURS DE MARECHALERIE.

P. GODET, imprimeur-Libraire.

P. GODET, propriétaire-gérant.

PETITE MAISON A LOUER
ET JARDIN
A LOUER
PRÉSENTEMENT,
Montée du Château, vis-à-vis de la Retraite.
S'adresser, à la Retraite. (373)

MAISON OU PORTION DE MAISON
GARNIE OU NON GARNIE,
Rue du Marché-Noir.
S'adresser au bureau du journal.

UNE VASTE MAISON, avec ser-vitudes, très-belles caves, cour et jardin, situés à Doué, contenant environ 55 ares.
S'adresser à M. André RULLIER-GUYON, propriétaire à Doué. (371)

UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot.
S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (359)

DURAND
Armurier à Saumur,
Informe sa clientèle qu'il vient de recevoir de fabrication une grande quantité de Chassepots, revolvers et cartouches de tout calibre.
Le tout à très-bon compte.

USINE A GAZ DE SAUMUR.
Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur à l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'administration de l'Usine et la compagnie des Mines de Blanzay, pour la vente du coke provenant de la distillation, prenant fin le 31 décembre prochain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1^{er} janvier 1871.
Le Directeur de l'Usine à Gaz.
A. FOUCHET.

CHARBONS DE TERRE
Anglais et Français.
COKE ET CHARBON DE BOIS.
La Compagnie des Mines de Blanzay a l'honneur d'informer ses clients, qu'elle continuera à vendre du coke comme par le passé, quoiqu'elle ne renouvellera pas le traité qu'elle a avec l'Usine à Gaz de Saumur.
On trouvera également dans son magasin, quai Saint-Nicolas, des charbons de terre français et anglais de toutes qualités ; ainsi que des charbons de bois.
Pour les renseignements et commandes, s'adresser à M. Paul JEUNETTE, représentant de la susdite Compagnie. (364)
Saumur, P. GODET, imprimeur.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.
BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.